



Saint - Denis , le 08.07.05

PREFECTURE DE LA REUNION

Pôle Régional Santé Publique
et Cohésion Sociale

Direction Régionale des Affaires
Sanitaires et Sociales

A R R Ê T É N° 1742

EXERCICE DE LA PHARMACIE

DECLARATION D'EXPLOITATION N° 909

LE SECRETAIRE GENERAL CHARGE DE L'ADMINISTRATION DE L'ETAT
DANS LE DEPARTEMENT ET LA REGION REUNION

- VU les articles L. 4221-1 , L. 4221-2 , L. 5125-9 , L. 5125-16 et L. 5125-17 , du Code de la Santé Publique ;
- VU la déclaration d'exploitation n° 761 de Monsieur DELAMOTTE Philippe , exerçant en Société " E.U.R.L " , enregistrée par arrêté préfectoral n° 02664 , en date du 04.10.99 ;
- VU la demande de Monsieur BAREL Sylvain et Madame CUVELIER Annick , en date du 30.05.05 , en qualité de pharmaciens exerçants , au sein de la Société " S.E.L.A.R.L " (Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée) , dénommée " BAREL - CUVELIER " , en vue d'obtenir l'enregistrement de la déclaration de la S.E.L.A.R.L . , permettant d'exploiter l'officine de pharmacie , sous l'enseigne " Pharmacie de la Croisée " , située 59 , rue Marius et Ary Leblond , au TAMPON , à compter du 01.08.05 . ;
- VU l'acte de cession sous condition suspensive en date du 04.04.05 .
- VU les statuts de la Société " S.E.L.A.R.L " , dénommée " BAREL - CUVELIER " , établis en date du 11.05.05 ;
- VU les attestations du Conseil Central de la Section E de l'Ordre des pharmaciens concernant les inscriptions de Monsieur BAREL Sylvain et Madame CUVELIER Annick , en date du 18.05.05 ;
- VU l'attestation du Conseil Central de la Section E de l'Ordre des pharmaciens concernant l'inscription de la S.E.L.A.R.L , dénommée " BAREL - CUVELIER " , en date du 18.05.05 ;

Considérant que Monsieur BAREL Sylvain et Madame CUVELIER Annick et la S.E.L.A.R.L. dénommée " BAREL - CUVELIER " , remplissent les conditions prévues aux articles L 4221-1 et L 5125-17 du Code de la Santé Publique .

ARRÊTE :

ARTICLE 1 Est enregistrée sous le n° 909 , conformément aux dispositions de l'article L 5125-16 du Code de la Santé Publique , la déclaration d'exploitation de Monsieur BAREL Sylvain et Madame CUVELIER Annick , pharmaciens en exercice , faisant connaître qu'ils exploitent en Société " S.E.L.A.R.L " , dénommée " BAREL - CUVELIER " , à compter du 01.08.05 , l'officine de pharmacie , sous l'enseigne " Pharmacie de la Croisée " , située 59 , rue Marius et Ary Leblond , 97430 LE TAMPON , ayant fait l'objet de la licence de transfert n° 543 , par arrêté préfectoral n° 01674 en date du 09.07.99 .

ARTICLE 2 L'arrêté préfectoral n° 02664 du 04.10.99 est abrogé à compter du 01.08.05 .

ARTICLE 3 Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales sont chargés , chacun en ce qui le concerne , de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ST DENIS , le 08.07.05

LE SECRETAIRE GENERAL

Franck-Olivier LACHAUD